



La CGT exige une nouvelle feuille de route pour l'égalité femmes-hommes

Lors du CSEP (Conseil Supérieur de l'Égalité professionnelle), la CGT a fait part, avec trois autres organisations syndicales, de son inquiétude quant à la disparition du ministère de plein exercice dédié aux Droits des femmes.

Nous avons rappelé à la ministre Marisol Touraine que les Droits des femmes étaient un vrai sujet politique et que, malgré les neuf lois successives, l'écart salarial était toujours de 27% entre les femmes et les hommes.

Nous avons mis en avant les sujets sur lesquels nous exigeons que des mesures soient prises par les pouvoirs publics :

Les classifications et la revalorisation des emplois à prédominance féminine : Depuis janvier 2014, un groupe paritaire s'est mis en place pour construire une méthodologie permettant d'analyser les critères d'évaluation retenus dans la définition des postes de travail, pour repérer ceux qui pourraient être discriminants. Pour accompagner le travail de ce groupe, nous avons demandé que le CSEP, conformément aux feuilles de route sociale de 2012 et 2013, et à la méthodologie présentée à la CNNC le 2 septembre 2013, initie en son sein sans attendre un travail sur les classifications.

Le conditionnement des aides publiques à la suppression des écarts salariaux : grâce au décret de décembre 2013, les accords et plan d'action sur l'égalité F/H se multiplient dans les entreprises. Cependant, ils ont un contenu très inégal, et il est nécessaire de s'assurer de leur efficacité. Nous avons demandé à ce que les aides publiques, dont bénéficient les entreprises soient

conditionnées, entre autres, à la suppression des écarts salariaux.

Les temps partiels : de premières dispositions se mettent enfin en place depuis le mois de juillet. Une demande a été faite de les évaluer, et de travailler sur la protection sociale de ces salarié-es, leur accès à la formation professionnelle...

Les violences : La dernière loi sur l'égalité ne contient aucune disposition pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Il est pourtant nécessaire de renforcer la prévention sur les lieux de travail et la protection des victimes.

L'action de groupe : des engagements avaient été pris et des dispositions devaient être adoptées dans le cadre de la loi égalité. Nous demandons donc que des dispositions législatives soient adoptées pour instaurer une action collective en droit du travail.

Les lieux d'accueil pour la petite enfance, et la prise en charge de la perte d'autonomie : Nous avons fait part de notre désaccord quant aux mesures de restrictions du budget de la CNAF qui risquent de remettre en cause l'augmentation prévue des places en crèche, ce alors que le congé parental va être raccourci.

Un contexte économique, très dégradé, causé par les politiques d'austérité actuelles accentuent les situations précaires des femmes.

La CGT portera, avec encore plus de combativité, les revendications pour atteindre enfin une réelle égalité.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 22 septembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr